

NUMERO 30



DECEMBRE 2008

FOREST

Site Internet de la commune : www.forest-cis.fr

Site Internet de la 2c2m : www.2c2m-avesnois.fr

Email : mairie@forest-cis.fr



Le parcours du cœur

BULLETIN MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

En mars dernier, vous avez élu ou réélu à une très forte majorité les 15 membres de la liste que nous proposons à vos suffrages. Encore une fois, votre confiance nous a énormément touchés et nous vous en remercions sincèrement. Comme par le passé, nos objectifs restent les mêmes : développer, embellir, sécuriser notre village et améliorer le bien-être de nos concitoyens.

Le grand chantier de ce mandat sera la mise en sécurité de la Chaussée Brunehaut. Le dossier est maintenant pratiquement « bouclé ».

Il est prévu de « baisser » la route à trois endroits, de « marquer » nettement l'entrée de l'agglomération vers Montay, de construire des cheminements piétonniers et de réaliser un 2e arrêt-bus de l'autre côté de la chaussée. Tous ces travaux concernant la voirie seront financés par le Conseil Général.

La commune prendra à sa charge l'enfouissement des réseaux EDF, téléphone et éclairage public, la réfection des trottoirs et la mise en place de nouveaux candélabres.

Nous suivons ce dossier de près depuis plusieurs années et les demandes de subventions ont été faites et souvent accordées.

C'est ainsi que l'« étude cadre de vie » a permis de dégager une idée générale des futures réalisations et d'obtenir des aides financières supplémentaires.

La commune bénéficie d'ores et déjà de diverses subventions provenant de l'Etat, du Conseil Général, de la réserve parlementaire, du F.A.C.E (Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification).

Le « gros des travaux » se fera en 2010 mais l'enfouissement des réseaux débutera l'année prochaine.

Pour des raisons financières évidentes, le Conseil Municipal a décidé de terminer ce chantier avant d'en entreprendre un autre. Le dossier concernant la salle polyvalente est provisoirement mis en attente.

***Qu'il me soit permis de vous souhaiter, ainsi qu'à votre famille,
une Excellente Année 2009.***

Qu'elle vous apporte le Bonheur et la Santé.

Maurice Saniez, Maire de Forest

La doyenne et le doyen lors du repas des aînés



1990



1997



2000



2003



2005



2008

L'offre de services de l'Assurance Maladie de Maubeuge

L'Assurance Maladie de Maubeuge, certifiée ISO 9001 version 2000 en janvier 2006, est engagée depuis de nombreuses années dans une démarche de qualité visant à améliorer constamment votre satisfaction.

Une multitude de services vous sont offerts, à utiliser en fonction de vos besoins :

- **Un seul numéro d'appel**, le **36 46** (prix d'un appel local depuis un poste fixe), pour un accueil téléphonique performant et une réponse rapide à vos questions.
- **Un site internet**, **www.ameli.fr**, un accès à l'information rapide et en continu, avec des services en ligne : la possibilité de télécharger des formulaires ; commander des attestations, votre carte européenne d'Assurance Maladie ; déclarer votre changement d'adresse. En créant votre compte ameli, vous pourrez consulter vos derniers remboursements, visualiser votre compteur de franchises, de participations forfaitaires, et contacter votre caisse (nous vous répondons en 72h).
- **Un accueil plus rapide**, huit guichets automatiques en libre service, situés dans les agences d'accueil de Maubeuge, Avesnes-sur-Helpe, Fourmies, Hautmont Jeumont et Le Quesnoy, pour consulter et imprimer vos relevés de prestations, obtenir une attestation Vitale, demander une carte européenne d'Assurance Maladie ...
- **Neuf agences d'accueil** pour un contact de proximité avec vos conseillers en Assurance Maladie et une attente écourtée grâce à un logiciel de suivi du temps d'attente.
- **Un accueil à domicile**, si vous êtes dans l'incapacité de vous déplacer pour raison de santé, d'isolement, un conseiller peut se rendre chez vous pour le traitement de votre dossier.
- **Un conciliateur** pour un traitement individualisé des éventuels conflits persistants dans votre relation avec votre caisse et après épuisement des procédures internes de traitement des réclamations.

La CPAM de MAUBEUGE s'engage à :

- **vous rembourser dans un délai de 7 jours ouvrés**, lorsque vous utilisez votre carte Vitale,
- **régler vos indemnités journalières dans un délai de 30 jours** à compter du début de votre arrêt de travail,
- **vous recevoir en moins de 20 minutes** dans nos points d'accueil, vous répondre dans un délai de 10 jours si vous êtes amené à formuler une réclamation écrite auprès de nos services.

***Soucieuse de la qualité du service qui vous est rendu,
la CPAM de Maubeuge continue de mettre en place un maximum de mesures
visant à améliorer votre satisfaction.***

Commune de FOREST en CAMBRESIS
Résultats des élections municipales du 9 mars 2008 (1^{er} tour de scrutin)

Nombre d'électeurs inscrits	403	Suffrages exprimés	319
Nombre de votants	330	Majorité absolue	160
Nombre de bulletins nuls	11		

Liste "Union au service de Forest" (Mr SANIEZ) : 15 élus

	Voix obtenues	%	218 listes complètes
1 SANIEZ Maurice	299	93,73	élu
2 LEDIEU Thérèse	298	93,42	élue
3 DRUESNE Philippe	295	92,48	élu
3 SORIAUX Marie-Pierre	295	92,48	élue
5 DUBOIS Denis	294	92,16	élu
5 AZAMBRE Monique	294	92,16	élue
7 BROXER Georges	293	91,85	élu
8 FONTAINE Didier	290	90,91	élu
9 LEDIEU André	287	89,97	élu
10 MOREAU Martine	286	89,66	élue
11 VINCENT Marie-Louise	285	89,34	élue
12 OBLED Jean-Marie	280	87,77	élu
13 RAVERDY René	272	85,27	élu
14 KLUR Didier	268	84,01	élu
15 BLOTTEAU René	259	81,19	élu
<i>Moyenne</i>	286	89,66	4295 voix

Les candidats sont classés suivant le nombre de suffrages obtenus.
 En cas d'égalité, le meilleur rang est acquis au candidat le plus âgé.



REUNION DU 18 JANVIER 2008

Présents : SANIEZ Maurice - FONTAINE Didier - KLUR Didier - BLOTTEAU René - DUBOIS Denis - MOREAU Martine - VINCENT Marie-Louise - BROXER Georges - LEDIEU Thérèse - LEDIEU André - RAVERDY René.

Absent(s) et excusé(s) : OBLED Benoît - AZAMBRE Monique - MERCIER Jocelyne.

Secrétaire de séance : KLUR Didier.

Date de la convocation : 08 janvier 2008.

Approbation, à l'unanimité, du compte-rendu de la réunion précédente.

1. Bordurage, confection de trottoirs rue de Richemont, ruelle Boitiaux, rue du Rejet et rue dite Jacques Briatte :

- La commune envisage la remise en état et le revêtement de chaussée de la Voie Communale N°114 dite Ruelle Boitiaux, de la VC N°115 dite rue Jacques Briatte, de la VC N° 116 dite rue du Rejet et de la VC N° 308 dite Chemin de Richemont (en partie).

- Ces travaux pourraient être subventionnés par l'Etat au titre de la DGE et par le Conseil Général au titre du F.D.A.N.

- Après délibération, le Conseil approuve la programmation de ces travaux et sollicite les subventions au titre de la DGE et du FDAN.

- Ces travaux ne pourront être entrepris qu'après l'obtention des deux subventions.

2. Convention avec la D.D.E :

- Suite à la réforme des autorisations d'urbanisme, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de signer une convention avec la Direction Départementale de l'Equipement afin de définir les modalités de travail en commun dans le cadre de l'instruction des autorisations d'urbanisme relevant de la compétence de l'Etat.

- A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

3. Rue d'Amerval : construction d'un plateau ralentisseur - choix de l'entrepreneur :

- Le Conseil a procédé à une consultation des entreprises.

- Quatre entrepreneurs ont répondu à cette consultation :

Entreprises	Tarif
GOREZ	10035.64 € T.T.C
DESCAMPS	7811.08 €T.T.C
LORBAN	7665.76 €T.T.C
LECLERCQ	7546.76 €T.T.C

- Subvention accordée et encaissée : 3318 €- TVA à récupérer : 1236.76 €

- Coût réel de l'opération : 2992 €

- L'entreprise LECLERCQ est retenue à l'unanimité.

4. Avancement de l'étude cadre de vie :

- Une nouvelle réunion concernant la réhabilitation des bâtiments communaux s'est tenue le lundi 14 janvier 2008 à la Mairie.

- Monsieur le Maire, Monsieur Denis DUBOIS, Monsieur Georges BROXER et l'architecte Frédéric BEZET étaient présents.

- A l'issue de la réunion, les décisions suivantes sont proposées au Conseil Municipal :

a. Construction d'une salle polyvalente au rez-de-chaussée dans le prolongement du secrétariat de mairie. Cette salle regroupera la bibliothèque, le club des aînés, la salle de Conseil et la salle polyvalente elle-même.

b. La quatrième classe sera implantée à la place de l'actuelle salle de Conseil.

c. Le club des aînés et la salle annexe deviendront la cuisine et la cantine scolaire. Un bloc sanitaire remplacera la cantine actuelle.

- Ces décisions sont approuvées par l'ensemble des membres du Conseil Municipal. Ces travaux ne pourront être entrepris qu'après les accords de subventions DGE et FDAN. Ils seront programmés dans le temps suivant les disponibilités financières.

5. I.A.T. :

- Considérant les décrets n° 2002-61 du 14/01/2002 et n° 2004-1267 du 23/11/2004 relatifs à l'Indemnité d'Administration et de Technicité et les arrêtés du 14/01/2002 et du 26/05/2003 fixant les montants de l'Indemnité d'Administration et de Technicité,

- Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal la création, dans la collectivité, de l'Indemnité d'Administration et de Technicité (I.A.T.), sous réserve de respecter les dispositions en vigueur ainsi que les montants de référence annuels dans la limite des plafonds prévus par l'arrêté ministériel du 23/11/2004.

- Après délibération, le Conseil Municipal décide :

. de créer l'Indemnité d'Administration et de Technicité (I.A.T.) pour le grade « adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe » à partir du 1er janvier 2008.

. de fixer le montant de référence. Ce montant sera indexé sur la valeur du point de la fonction publique.

. de fixer le coefficient multiplicateur à 2,50.

. de retenir les critères de modulation suivants : la notation et la charge de travail.

. de suspendre le versement de l'I.A.T. en cas de congés de longue maladie, de maladie de longue durée et de grave maladie.

- Le Conseil fixe le crédit global sur la base du montant de référence annuel multiplié par le coefficient multiplicateur adopté par le nombre de bénéficiaires.

6. Indemnité de Conseil à Madame Nicole DESMEDT, gérante intérimaire de la Trésorerie :

- Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de délibérer à propos de l'indemnité de conseil allouée au receveur municipal.

- Madame DESMEDT, Inspecteur de Trésor, assurera la gestion de la perception à compter du 02 janvier 2008 jusqu'au 31 mars 2008.

- Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident d'attribuer l'indemnité de conseil au taux maximal à Mme le Percepteur de Landrecies à partir 02 janvier 2008.

7. SIAN : transfert de compétence et admission de nouvelles Communes :

Article 1er : Le Conseil Municipal accepte le transfert de la compétence Eaux Pluviales par le Syndicat Intercommunal de la Ravine et la Commune de Cléty.

Article 2 : Le Conseil Municipal accepte l'adhésion au Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord (S.I.A.N.) des communes suivantes :

- Compétence assainissement collectif : Bayenghem-Les-Eperlecques (62) Et Oisy-Le-Verger (62).

- Compétences assainissement collectif et non collectif : Sauchy-Cauchy (62).

- Compétences assainissement collectif non collectif et eaux pluviales : Saint-Vaast-en-Cambrésis (59) et Séravillers - Forenville (59).

Article 3 : Le Conseil Municipal souhaite que les modalités de transfert de compétence et d'adhésion des Communes au Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord (S.I.A.N.) soient celles prévues dans les délibérations.

Article 4 : Le Conseil Municipal accepte donc que ces transferts de compétence et ces adhésions soient effectuées aux conditions proposées par les délibérations du Comité Syndical du SIAN des 15 Mai, 12 Juin, 9 Novembre et 14 Décembre 2007.

8. Chéneaux de l'église :

- Monsieur le Maire expose à l'assemblée communale qu'il y a lieu de restaurer les chéneaux de l'église.

- Il présente au Conseil Municipal le devis établi par l'entreprise Flament : réfection des quatre chéneaux : 15235.12 €H.T (18221.20 €T.T.C).

- A l'unanimité, le Conseil Municipal décide la réfection des quatre chéneaux et sollicite la subvention au titre du F.D.A.N.

9. Supplément familial :

- Monsieur le Maire expose à l'assemblée communale que Monsieur Dominique CATILLON a perçu le supplément familial au cours de l'année 2007.

- Or il s'avère que le supplément familial devait cesser au 20^{ème} anniversaire de sa fille Christelle.

- Après délibération, le Conseil Municipal décide de ne pas récupérer les sommes versées.

REUNION DU 16 MARS 2008

PROCES-VERBAL DE L'ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

- L'an deux mille huit, le seize du mois de mars, à dix heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de FOREST EN CAMBRESIS.

- Absent : néant.

- Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

SANIEZ Maurice	299 voix	AZAMBRE Monique	294 voix	VINCENT Marie-Louise	285 voix
LEDIEU Thérèse	298 voix	BROXER Georges	293 voix	OBLED Jean-Marie	280 voix
DRUESNE Philippe	295 voix	FONTAINE Didier	290 voix	RAVERDY René	272 voix
SORIAUX Marie-Pierre	295 voix	LEDIEU André	287 voix	KLUR Didier	268 voix
DUBOIS Denis	294 voix	MOREAU Martine	286 voix	BLOTTEAU René	259 voix

1. Installation des conseillers municipaux :

- La séance a été ouverte sous la présidence de Mr SANIEZ Maurice, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

- Mme SORIAUX Marie-Pierre a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

2. Election du maire :

- Présidence de l'assemblée : le plus âgé des membres présents du conseil municipal, Mr LEDIEU André a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré quinze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

- Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

- Constitution du bureau : le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Mme LEDIEU Thérèse et Mr DRUESNE Philippe.

- Déroulement de chaque tour de scrutin : chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

- Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

- Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

- Résultats du premier tour de scrutin :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :	15
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) :	0
d. Nombre de suffrages exprimés (b – c) :	15
e. Majorité absolue :	8

A obtenu : SANIEZ Maurice : 15 voix.

Mr SANIEZ Maurice a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

3. Election des adjoints :

- Sous la présidence de Mr SANIEZ Maurice élu, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

- Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune peut disposer de 4 adjoints au maire au maximum. Elle doit disposer au minimum d'un adjoint. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 4 adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à quatre le nombre des adjoints au maire de la commune.

- Election du premier Adjoint :

A obtenu : DUBOIS Denis : 15 voix.

Mr DUBOIS Denis a été proclamé premier Adjoint et a été immédiatement installé.

- Election du deuxième Adjoint :

Ont obtenu :

BROXER Georges : 3 voix.

FONTAINE Didier : 4 voix.

KLUR Didier : 8 voix.

Mr KLUR Didier a été proclamé deuxième Adjoint et a été immédiatement installé.

- Election du troisième Adjoint :

Ont obtenu :

DRUESNE Philippe : 5 voix.

FONTAINE Didier : 10 voix.

Mr FONTAINE Didier a été proclamé troisième Adjoint et a été immédiatement installé.

- Election du quatrième Adjoint :

. Résultats du premier tour de scrutin :

Ont obtenu :

BLOTTEAU René : 7 voix.

BROXER Georges : 7 voix.

DRUESNE Philippe : 1 voix.

. Résultats du deuxième tour de scrutin :

Ont obtenu :

BLOTTEAU René : 6 voix.

BROXER Georges : 9 voix.

Mr BROXER Georges a été proclamé quatrième Adjoint et a été immédiatement installé.

4. Observations et réclamations : aucune.

5. Clôture du procès-verbal : le présent procès-verbal dressé et clos, le 16 mars 2008 à 11 heures 30 minutes, en double exemplaire a été, après lecture, signé par le Maire, le Conseiller Municipal le plus âgé, les assesseurs et la secrétaire.

REUNION DU 16 MARS 2008 (suite)

Présents : SANIEZ Maurice – DUBOIS Denis – KLUR Didier – FONTAINE Didier – BROXER Georges – LEDIEU Thérèse – DRUESNE Philippe – SORIAUX Marie-Pierre – AZAMBRE Monique – LEDIEU André – MOREAU Martine – VINCENT Marie-Louise – OBLED Jean-Marie – RAVERDY René – BLOTTEAU René.

Absent : néant.

Secrétaire de séance : SORIAUX Marie-Pierre.

Date de la convocation : 10 mars 2008.

1. Nombre d'Adjoints à élire :

- Monsieur le Maire expose à l'Assemblée Communale qu'il est nécessaire de fixer le nombre d'Adjoints à élire.

- Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal fixe à quatre (4) le nombre d'Adjoints.

2. Indemnité des Adjoints :

- Monsieur le Maire expose à l'Assemblée Communale qu'il est nécessaire de fixer le montant des indemnités des Adjoints.

- Conformément à l'article L 2123-23 du CGCT, l'indemnité annuelle maximale des Adjoints se monte à 8.25% de l'indice brut 1015.

- Après délibération, le Conseil fixe l'indemnité annuelle de chaque Adjoint à 4.125% de l'indice brut 1015.

3. Délégations données aux Adjoints :

- **Monsieur DUBOIS Denis, 1er Adjoint, est délégué aux TRAVAUX.** Il participera à la confection des dossiers. Il suivra les divers chantiers. Il réunira la commission des travaux quand il le jugera utile.

- **Monsieur KLUR Didier, 2^{ème} Adjoint, est délégué aux FETES et à la JEUNESSE.** Il organisera les fêtes et les cérémonies. Il gèrera le complexe sportif. Il veillera à ce que les joueurs quittent cet ensemble avant la tombée de la nuit. Il organisera des rencontres sportives et le parcours du cœur. Il sera à l'écoute de la jeunesse.

- **Monsieur FONTAINE Didier, 3^{ème} Adjoint, est délégué à l'ENVIRONNEMENT.** Il veillera à la

propreté du village : dépôts sur les routes et les trottoirs, haies non taillées réglementairement, chardons non coupés à la date limite, feux à proximité des habitations... Il interviendra directement auprès des particuliers pour faire cesser ces nuisances.

- **Monsieur BROXER Georges, 4^{ème} Adjoint, est délégué aux FINANCES.** Il sera chargé de préparer le compte administratif et le budget. Il négociera les éventuels emprunts. Il suivra l'évolution de la ligne de trésorerie.

4. Élection de 2 délégués titulaires et de 2 délégués suppléants à la Communauté de communes du Pays de Mormal et de Maroilles (2C2M) :

- Monsieur le Maire expose à l'Assemblée Communale qu'il est nécessaire de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants qui siègeront à la Communauté de Communes du Pays de Mormal et de Maroilles (2C2M).

- Monsieur le Maire fait un appel de candidatures.

- Sont candidats :

<i>Candidats titulaires</i>	<i>Candidats suppléants</i>
SANIEZ Maurice	BROXER Georges
DUBOIS Denis	FONTAINE Didier

- Résultats du 1^{er} tour de scrutin :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- d. Nombre de suffrages exprimés (b – c) : 15
- e. Majorité absolue : 8

<i>Nom et prénom des candidats</i>	<i>suffrages obtenus</i>	
	<i>En chiffres</i>	<i>En toutes lettres</i>
SANIEZ Maurice (titulaire)	15	quinze
DUBOIS Denis (titulaire)	15	quinze
BROXER Georges (suppléant)	15	quinze
FONTAINE Didier (suppléant)	15	quinze

- Messieurs SANIEZ Maurice et DUBOIS Denis sont élus délégués titulaires, messieurs BROXER Georges et FONTAINE Didier sont nommés délégués suppléants à la Communauté de Communes du Pays de Mormal et de Maroilles.

REUNION DU 21 MARS 2008

Présents : SANIEZ Maurice – DUBOIS Denis – KLUR Didier – FONTAINE Didier – BROXER Georges – LEDIEU Thérèse – DRUESNE Philippe – SORIAUX Marie-Pierre – LEDIEU André – MOREAU Martine – VINCENT Marie-Louise – OBLED Jean-Marie – RAVERDY René – BLOTTEAU René.

Absente : AZAMBRE Monique.

Secrétaire de séance : VINCENT Marie-Louise.

Date de la convocation : 17 mars 2008.

Lecture et approbation du procès verbal de la précédente réunion.

1. Commission des fêtes :

- Les membres de la commission des fêtes font également partie du Comité d'Animation Culturelle.
 - Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne : SANIEZ M. – FONTAINE D. – LEDIEU Th. – DUBOIS D. – AZAMBRE M. – KLUR D. – BLOTTEAU R. – BROXER G. – MOREAU M. – VINCENT M.L. – RAVERDY R.

- Autres membres du Comité d'Animation Culturelle : WANECQUE J.M. – MARIN J.M. - LARDENOIS P. – CATILLON D. – VANESSE P. – OBLED M.H. – MOREAU N. – BARRE P. - SERET H.

2. Commission des travaux :

- Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, désignent : DUBOIS D. - BROXER G. - DRUESNE Ph. - OBLED J.M. - LEDIEU Th. - BLOTTEAU R. - VINCENT M.L. - RAVERDY R. - AZAMBRE M.

3. Délégués aux écoles :

- Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, désignent : déléguée titulaire : VINCENT M.L. - délégué suppléant : BROXER G.

4. Centre Communal d'Action Sociale :

- Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, désignent : OBLED J.M. – LEDIEU A. – FONTAINE D. – BLOTTEAU R. – LEDIEU Th. – SORIAUX M.P. - DRUESNE Ph.

- Autres membres : DUBOIS D. - CAUDMONT Z. – VINCENT J. – HENNIAUX G. – BARRE P. - DUPONT E. - DRUESNE S.

5. Commission d'Appel d'Offres :

- Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, désignent :

Délégués titulaires : KLUR D. – BLOTTEAU R. – DUBOIS D.

Délégués suppléants : RAVERDY R. – FONTAINE D. – LEDIEU Th.

6. Commission des Impôts Directs :

- Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, désignent :

12 titulaires (dont 1 extérieur à la commune). L'Administration des impôts en retiendra 6 : FONTAINE D. – BLOTTEAU R. – OBLED J.M. – AZAMBRE M. – KLUR D. – BROXER G. - VINCENT M.L. - CAPPELIEZ R. - BARRE P. - LEDIEU Th. - DRUESNE L. - SERET H. (extérieur à la commune).

12 suppléants (dont 1 extérieur à la commune). L'Administration des impôts en retiendra 6 : DUBOIS D. – CATILLON D. – MOREAU M. – DRUESNE Ph. – HENNIAUX Y. – LEDIEU A. - FIC J.M. – DUPONT E. – LEGRAND J. – BARBIEUX A. - LARDENOIS P. - MARIN V. (extérieur à la commune).

7. Syndicat d'électrification (SIDE C) :

- Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, désignent :

Délégués titulaires : DRUESNE Ph. - OBLED J.M.

Délégués suppléants : KLUR D. - RAVERDY R.

8. Délégué SIDEN :

- Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, désignent KLUR D.

9. Délégué SIAN :

- Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, désignent KLUR D.

10. Délégués au journal intercommunal de la 2C2M :

- Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, désignent :

Délégué titulaire : BROXER G. - Déléguée suppléante : SORIAUX M.P.

11. Délégués 2C2M (centre aéré) :

- Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, désignent :

Déléguée titulaire : LEDIEU Th. - Déléguée suppléante : MOREAU M.

12. Délégué au Parc Naturel Régional :

- Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, désignent :

Délégué titulaire : DUBOIS D. - Délégué suppléant : BROXER G.

13. Délégué à la défense et à la sécurité civile :

- Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, désignent DUBOIS D.

14. Indemnités du géomètre du cadastre :

- A l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal décide au vu de l'autorisation délivrée par le chef de Centre des Impôts Fonciers d'Avesnes sur Helpe :

- d'attribuer à Monsieur Daniel RAOULT, géomètre principal du cadastre, une indemnité annuelle de 100€

- de solliciter de Monsieur le Préfet du Nord l'autorisation de versement de cette indemnité.

15. Subvention à l'association « les petits Forésien » :

- Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention exceptionnelle à l'association « les petits Forésien » de 150 € pour l'achat des œufs de Pâques.

16. Attribution d'indemnité : concours du Receveur Municipal :

- Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de délibérer à propos de l'indemnité de conseil allouée au receveur municipal.

- Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident d'attribuer l'indemnité de conseil au taux maximal au Receveur Municipal de Landrecies.

REUNION DU 03 AVRIL 2008

Présents : SANIEZ Maurice – DUBOIS Denis – KLUR Didier – FONTAINE Didier – BROXER Georges – LEDIEU Thérèse – DRUESNE Philippe – MOREAU Martine – OBLED Jean-Marie – RAVERDY René – BLOTTEAU René - AZAMBRE Monique.

Absents et excusés : VINCENT Marie-Louise - SORIAUX Marie-Pierre (qui a donné une procuration à

SANIEZ Maurice) - LEDIEU André.

Secrétaire de séance : AZAMBRE Monique.

Date de la convocation : 26 mars 2008.

Lecture et approbation du procès verbal de la précédente réunion.

1. Éoliennes individuelles :

- Monsieur le Maire rappelle que les éoliennes ne dépassant pas 12 mètres de hauteur ne sont pas soumises à la délivrance d'un permis de construire mais doivent faire l'objet d'une déclaration de travaux.

- Pour les éoliennes d'une taille supérieure, le Conseil décide d'imposer une distance minimale par rapport aux autres habitations.

- La distance retenue au sol est trois fois la hauteur de l'éolienne (par exemple une éolienne de 30 mètres de haut devra être éloignée d'au moins de 90 mètres de toute autre habitation que celle du demandeur).

2. Parc éolien :

- Mrs SANIEZ, DUBOIS et BROXER ont eu le jeudi 27 mars une réunion avec la Sté KDE France, filiale d'un groupe néerlandais spécialisé dans le BTP et au travers de filiales la production d'énergies renouvelables.

- KDE France, dont l'objet est de développer des fermes éoliennes, envisage l'implantation de 6 à 8 éoliennes de 2 MW chacune dans la zone qui se trouve entre Forest, Amerval, Owillers et Croix - Caluyau.

- Au cours de l'entretien, les différents aspects d'un tel projet ont été abordés.

- La position de la commune se résume en 3 points :

s'aligner sur les préconisations de l'Académie de Médecine qui considère qu'un éloignement de 1 500 m de toute habitation doit être recherché. Dans ces conditions le ou les sites « possibles » sur notre territoire apparaissent très limités même en ramenant la distance à 1 000 m,

dans l'environnement « paysager » qui est celui de Forest caractérisé par une absence de relief où la vue porte loin, l'implantation d'éoliennes (hauteur 130/150 mètres) soulèvera sans nul doute une forte opposition de la population. Ceci sans parler de la crainte de nuisances sonores suivant la distance,

notre appartenance à la 2C2M qui a adopté la Taxe Professionnelle Unifiée (TPU) depuis de nombreuses années, nous privera des ressources qui sont reversées sous la forme de taxes professionnelles aux communes par les exploitants de fermes éoliennes. En d'autres termes, Forest ne pourra pas bénéficier des contreparties financières qui constituent un élément moteur pour les communes dans ce type de projet.

- Il ne s'agit pas d'un refus catégorique. Au-delà d'un intérêt « citoyen » face à un problème collectif de recherche d'énergie propre, l'intérêt à agir de Forest est très limité.

3. Compte administratif 2007 : résultats de l'exercice 2007 :

FONCTIONNEMENT		
	Dépenses	Recettes
	200 248.53 €	246 157.30 €
Résultat final fonctionnement 2007	Excédent de fonctionnement : + 45 908.77 €	
INVESTISSEMENT		
	Dépenses	Recettes
	55 516.34 €	162 017.94 €
Résultat final investissement 2007	Excédent d'investissement : + 106 501.60 €	

- Le compte administratif 2007 est voté à l'unanimité des membres présents.

4. Compte de gestion 2007 de Mme le Percepteur :

- Il est conforme au compte administratif.

- Le compte de gestion 2007 est voté à l'unanimité des membres.

5. Budget Primitif 2008 :

- En investissement, il est prévu :

. l'achat de 8 fenêtres (pose effectuée par les services communaux).

. l'achat de matériel pour les services techniques.

. 3 reliures état civil (1000 €).

. la réfection des chéneaux de l'église.

. des travaux d'accompagnement de la mise en sécurité du CD 932 (prévus en 2009).

. la remise en état du quartier de Richemont (sur plusieurs années).

- Le Budget Primitif 2008 est voté à l'unanimité des membres présents.

FONCTIONNEMENT		
	Dépenses	Recettes
Crédits de fonctionnement votés	313.458.00	266 028.00
Résultat de fonctionnement reporté		47 430 .00
Total section de Fonctionnement	313 458.00	313 458.00
INVESTISSEMENT		
	Dépenses	Recettes
Crédits d'investissement votés	740 835.00	763 779 .00
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	22 944.00	
Total section d'Investissement	763.779.00	763 779.00

6. Fixation des 3 taux d'imposition :

- Le Conseil décide de modifier les trois taux de 3,98 %. Ces derniers n'avaient pas été revalorisés depuis de nombreuses années.
- Le taux de la taxe d'habitation passe de 9,02 % à 9,38 %.
- Le taux du foncier bâti passe de 14,37 % à 14,94 %.
- Le taux du foncier non bâti passe de 39,05 % à 40,61 %.

7. Etude cadre de vie :

- L'étude est maintenant terminée. La Direction de la Voirie et des Infrastructures (DVI) s'appuiera sur ce document pour la mise en sécurité du CD 932.
- A l'unanimité, le Conseil envisage la construction d'une nouvelle salle polyvalente. Le Conseil procédera à un appel d'offres pour recruter un architecte.

8. Autorisation de signer les marchés en procédure adaptée :

- Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les marchés en procédure adaptée, c'est-à-dire toutes les dépenses sur factures inférieures au seuil de la passation des marchés formalisés.

REUNION DU 05 JUIN 2008

Présents : SANIEZ Maurice – DUBOIS Denis – FONTAINE Didier – BROXER Georges – LEDIEU Thérèse – DRUESNE Philippe – MOREAU Martine – OBLED Jean-Marie – RAVERDY René – BLOTTEAU René - AZAMBRE Monique - SORIAUX Marie-Pierre - VINCENT Marie-Louise.

Absents et excusés : KLUR Didier - LEDIEU André.

Secrétaire de séance : LEDIEU Thérèse.

Date de la convocation : 28 mai 2008.

1. Attribution des droits de chasse des terres communales :

- Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les droits de chasse des terres communales (15,162 ha) sont laissés à l'année à la société communale de chasse au prix de 4,57 €uros l'hectare.
- Après délibération, le Conseil renouvelle cette mise à disposition annuelle : année 2008 : 15,162 H x 4,57 € = 69,29 €uros.

2. Prolongation de la ligne de trésorerie :

- Ligne de trésorerie disponible : 150 000 € renouvelable chaque année.
- A l'unanimité de ses membres, le Conseil demande la prolongation de la ligne de trésorerie en cours.

3. Délégation de décisions au Maire en matière d'emprunts :

- Pour faciliter la gestion financière des collectivités locales, la loi de démocratie de proximité et la loi relative aux libertés et responsabilités locales ont introduit ou complété plusieurs dispositions, qu'il s'agisse des emprunts ou de la gestion active de la dette, des ouvertures de crédit ou des placements de trésorerie, les décisions peuvent être déléguées à l'exécutif afin d'optimiser la gestion.
- A l'unanimité, le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer au nom de la commune tous les documents concernant les opérations financières contractées auprès des établissements bancaires.

4. Subvention à l'association des Anciens Combattants de BOUSIES :

- Le Conseil décide de ne pas verser cette année de subvention à l'association des Anciens Combattants de BOUSIES.

5. Tarifs cantine :

- Monsieur le Maire rappelle les tarifs actuels de la cantine scolaire :
 - . maternelle : 2.00 €- primaire : 2.20 €- adulte : 3.00 €

- Actuellement, les tarifs payés à l'entreprise de restauration sont les suivants :
 - . repas primaire/maternelle : 2.63 €- repas adulte : 2.85 €
- A cela, s'ajoute le prix de l'eau et du pain, soit environ 0.50 €par repas.
- Le coût du personnel de surveillance n'est pas intégré dans le prix de revient.
- A l'unanimité, et conformément au décret 2006-753 du 29 juin 2006, le Conseil Municipal vote les nouveaux tarifs de la restauration scolaire qui seront appliqués à partir du 1^{er} septembre 2008.
- Nouveaux tarifs: maternelle : 2.40€- primaire : 2.60 €- adulte : 3.30 €

6. Médecine préventive :

- Monsieur le Maire rappelle qu'il est obligatoire de faire passer une visite médicale aux agents.
- Le centre de gestion propose d'organiser un suivi médical régulier des agents.
- Tarifs : collectivités affiliées : 47 €- collectivités non affiliées : 66 €
- A l'unanimité, le conseil décide d'adhérer au service médecine préventive du centre de gestion de la fonction territoriale du Nord.

7. Commission des Impôts Directs :

- La direction des Services Fiscaux de Valenciennes demande de désigner deux nouveaux commissaires extérieurs à la commune (un titulaire et un suppléant).
- En effet, les commissaires doivent être inscrits à l'un des rôles des impôts directs locaux de la commune et être âgés d'au moins 25 ans.
- A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident de nommer Madame PREUX Marie-Thérèse commissaire titulaire et Monsieur RICHARD Jean-Pierre commissaire suppléant.

8. Donation :

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame SOUFFLET Lucia désire faire don, sans contreparties, à la commune de la parcelle cadastrée ZH 127 d'une contenance de 0 ha 96 a 94 ca.
- Le Conseil accepte cette donation. Le nom de « Saint Roch » restera attaché à cette donation.

9. Immeuble en ruine :

- Monsieur le Maire informe qu'une procédure est engagée envers un administré dont le pignon menace de s'effondrer sur la voie publique.
- A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de saisir le tribunal administratif de Lille pour faire cesser ce risque.

10. Réseau incendie :

- Monsieur le Maire informe que les Sapeurs Pompiers du Cateau ont remis un rapport sur l'état du réseau incendie.
- Ce rapport a été transmis au SIDEN de Le Quesnoy qui a procédé aux vérifications nécessaires.
- Monsieur le directeur du SIDEN, dans sa réponse, rappelle que le réseau est conforme et qu'il s'agit d'un problème récurrent de l'alimentation en eau des communes rurales pour lesquelles le diamètre des canalisations est adapté à la desserte de la population et non à la défense incendie.
- Il est rappelé qu'une réserve d'eau individuelle doit être mise en place pour la protection des bâtiments agricoles.

11. Renforcement réseau EDF « le Rejet » :

- Monsieur le Maire avise le Conseil Municipal que le S.I.D.E.C va entreprendre des travaux de renforcement des réseaux électriques sur le CD 932 « le rejet ».
- Le montant estimatif s'élève à 11 331.68 €et le financement se décompose de la manière suivante :

Subvention du FACE (35 % du TTC)	7 365.59 €
Récupération de la TVA (16.4 % du TTC)	1 858.40 €
Participation du SIEDEC (9.3 % du TTC)	1 053.85 €
Participation communale (9.3 % du TTC)	1 053.85 €

- A l'unanimité, le Conseil approuve ces travaux de renforcement des réseaux.

12. Eclairage public :

- Monsieur le Maire donne lecture du courrier d'un administré qui souhaite que l'éclairage public soit coupé de minuit à 5 heures du matin.
- Monsieur le Maire rappelle que l'éclairage continu a été mis en place pour des raisons de sécurité comme cela est fait dans pratiquement toutes les communes.
- Le Conseil Municipal comprend le bien fondé des arguments écologiques énoncés dans la lettre.
- Aucune décision n'est prise ce jour.

13. Virements de Crédits :

- Monsieur le Maire expose à l'assemblée communale qu'il est nécessaire d'effectuer quelques ajustements budgétaires. Il propose les virements de crédits suivants :

Budget 2008 - Fonctionnement – Dépenses			
Imputations	Budget Précédent	Modification	Nouveau budget
60632. D-RF	5 000	- 1 000	4 000
6718. D-RF	1 900	- 1 800	100
6611. D-RF	9 300	+ 2 100	11 400
6615. D-RF	500	+ 300	800
6226. D-RF	200	+ 400	600

- Après délibération, le Conseil approuve les modifications de crédits proposées.

14. Assistance à Maîtrise d’Ouvrage :

- Monsieur le Maire expose à l’assemblée communale que (qu’) :

. l’étude cadre de vie et qualité des constructions publiques est maintenant achevée et que la commune doit procéder à un appel d’offres pour recruter un architecte.

. il convient d’avoir une assistance à la maîtrise d’ouvrage dans la phase de consultation des architectes et dans le suivi des premières étapes de conception du projet.

- L’atelier écologique d’architecture HOUYEZ propose cette mission pour un montant forfaitaire H.T évalué à 3800 €(4544.44 €T.T.C) qui comprend :

1. une assistance à la sélection de maîtrise d’œuvre,

2. une assistance pendant les premières phases de conception : esquisse, avant-projet sommaire, avant-projet détaillé.

- Après délibération, le Conseil décide de :

. confier l’assistance à Maîtrise d’Ouvrage à l’atelier écologique d’architecture HOUYEZ (448 rue Félix Dehau à Bouvines) pour un montant forfaitaire de 3800 €H.T (4544.44 €T.T.C),

. solliciter une subvention du Conseil Général du Nord au taux de 80 % soit 3040 €

. demander une dérogation autorisant le démarrage de la mission dès que possible.

REUNION DU 02 SEPTEMBRE 2008

Présents : SANIEZ Maurice – DUBOIS Denis – FONTAINE Didier – KLUR Didier – LEDIEU Thérèse – DRUESNE Philippe – BLOTTEAU René – AZAMBRE Monique – SORIAUX Marie-Pierre – VINCENT Marie-Louise.

Absents et excusés : LEDIEU André - MOREAU Martine - BROXER Georges - OBLED Jean-Marie (qui a donné une procuration à DUBOIS Denis) - RAVERDY René.

Secrétaire de séance : KLUR Didier.

Date de la convocation : 25 août 2008.

Lecture et approbation du procès verbal de la précédente réunion.

1. Virements de Crédits :

- Monsieur le Maire expose à l’assemblée communale qu’il est nécessaire d’effectuer quelques ajustements budgétaires :

Budget 2008 - Investissement – Dépenses			
Imputations	Budget Précédent	Modification	Nouveau budget
Compte 454	0	+ 1833	+ 1833
Compte 215 78	+ 8300	- 1833	+ 6467

- Après délibération, le Conseil approuve les modifications de crédits proposées.

2. Adhésion du SIDEN France au SIAN pour les compétences Assainissement Collectif, Assainissement Non Collectif et Eaux Pluviales :

- Le Conseil Municipal accepte l’adhésion du SIDEN France au SIAN pour les compétences Assainissement Collectif, Assainissement Non collectif et Eaux Pluviales.

3. Approbation de modifications statutaires : adjonction d’une nouvelle compétence à la carte « Eaux potable et industrielle », modification des conditions de dévolution au SIAN d’une compétence à la carte supplémentaire et réécriture des statuts :

- Le Conseil Municipal approuve les modifications statutaires : adjonction d’une nouvelle compétence à la carte « Eaux potable et industrielle », modification des conditions de dévolution au SIAN d’une compétence à la carte supplémentaire et réécriture des statuts.

4. Repas des aînés :

- Il aura lieu le dimanche 16 novembre 2008 à l' « Auberge des Crêtes Rouges ».

5. Instauration de la déclaration préalable à l'édification d'une clôture :

- Monsieur le Maire expose à l'assemblée communale qu'il est nécessaire de soumettre l'édification d'une clôture à déclaration préalable sur l'ensemble du territoire.
- A l'unanimité, les membres du Conseil décident de demander le concours de la D.D.E. d' Avesnes sur Helpe pour l'instruction des dossiers de déclaration de clôture.

6. Sinistrés du Val de Sambre :

- Un don de 300 € a été effectué par le C.C.A.S. dès la première semaine du sinistre.
- Une quête sera effectuée le jour de la brocante par les membres du Comité d'Animation Culturelle.

7. Terre communale : changement de locataire :

- Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que Monsieur et Madame Marc RENAUD cessent leur activité agricole.
- De ce fait, ils libèrent une terre appartenant à la Commune de Forest en Cambrésis ZE 23 le Marais pour une superficie de 1ha 46a 80ca.
- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Monsieur et Madame Marc RENAUD cèdent la totalité de leur exploitation à Madame Sophie DRUESNE dans le cadre d'une installation jeune agricultrice.
- Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal décide d'autoriser Madame Sophie DRUESNE, à exploiter après la récolte 2008, la parcelle ZE 23 le Marais pour une superficie de 1ha 46a 80ca.
- Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer le nouveau bail qui sera établi par l'étude de Maître CARLIER à le Cateau.

8. Problème de visibilité à l'angle de la rue Oscar et de la Chaussée Brunehaut :

- Un administré évoque des problèmes de visibilité au carrefour des rues Oscar et Chaussée Brunehaut.
- Le Conseil Municipal demandera à la D.D.E d'étudier la possibilité de poser un miroir de l'autre côté de la Chaussée.

9. Prolongation de la ligne de trésorerie :

- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, pour réaliser les travaux de réfection de voirie, la commune a ouvert en juin 2003 une ligne de crédit de trésorerie. Elle a été reconduite depuis.
- Monsieur le Maire souhaite que cette ligne de trésorerie soit de nouveau reconduite en attente des versements des subventions FDAN concernant l'étude pour l'amélioration du cadre de vie et l'étude de programmation HQE sur les équipements de l'îlot Mairie.
- La proposition de la Caisse d'Epargne des Pays du Hainaut qui consiste à mettre à la disposition de la commune une ligne de crédit de trésorerie de cent cinquante mille €uros (150 000 €) pour une durée de 12 mois, indexée sur le T4M, avec une marge de 0,60% et une commission d'engagement de 0,10% a été retenue.

Le règlement des intérêts se faisant selon une périodicité mensuelle.

- Après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal décide de proroger le contrat d'une année (du 26/6/2008 au 25/6/2009) auprès de la Caisse d'Epargne des Pays du Hainaut cette ouverture de crédit pour un montant de cent cinquante mille €uros (150 000 €) aux conditions énumérées précédemment.
- Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à signer l'avenant au contrat initial.
- La présente délibération annule et remplace celle du 05 juin 2008.

REUNION DU 21 NOVEMBRE 2008

Présents : SANIEZ Maurice – DUBOIS Denis – FONTAINE Didier – KLUR Didier – BROXER Georges – LEDIEU Thérèse – DRUESNE Philippe – OBLED Jean-Marie – BLOTTEAU René – SORIAUX Marie-Pierre – MOREAU Martine – VINCENT Marie-Louise – RAVERDY René.

Absents et excusés : LEDIEU André - AZAMBRE Monique.

Secrétaire de séance : DUBOIS Denis.

Date de la convocation : 04 novembre 2008.

1. Virements de Crédits :

- Le Conseil décide d'effectuer quelques ajustements budgétaires : compte 022 -3000 €, compte 61522 + 1000 €, compte 6287 + 2000 €

2. Colis de fin d'année :

- Distribution : mardi 23 décembre 2008 à 14 heures.
- Montant des colis communaux : 23 € (la commune attribue 15 € le CCAS 8 €).

3. Indemnité de conseil à Madame Nicole DESMEDT, gérante intérimaire de la trésorerie:

- Après délibération, le Conseil Municipal décide d'attribuer l'indemnité de conseil au taux de 100 %.

4. Donation SOUFFLET à la commune de Forest :

- Monsieur le Maire expose à l'Assemblée Communale que l'étude de Maître Carlier a fait parvenir un projet de l'acte. La commune doit s'engager à :

a. Entretien de la tombe de la famille Soufflet-Villain-Bouville.

b. Entretien de la chapelle Saint-Roch, sise à Forest en Cambrésis.

c. Donner la dénomination « Saint-Roch François Soufflet » à une rue, une allée, un square ou une salle sur la commune de Forest en Cambrésis, dans un délai maximal de 50 ans à compter de la signature de l'acte.

d. Construire un établissement à usage collectif et non individuel dans la mesure du possible.

- Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la donation Soufflet, s'engage à régler les frais notariaux et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte au nom de la commune.

5. Démission de Madame Marie KLUR de la Présidence du Club des Aînés :

- Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Madame Marie KLUR qui démissionne de la présidence du Club des Aînés. Agée de 88 ans, elle a dirigé le club pendant 21 années.

- Une réception sera organisée en son honneur lors de la cérémonie des vœux.

6. Voyage de l'école :

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mme DELFOSSE a l'intention d'organiser un voyage de fin d'année consacré à la découverte de l'Avesnois. Elle demande une participation financière à la commune.

- Après délibération, à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000 €

- Les deux autres classes bénéficieront d'une subvention de 300 € pour l'organisation d'un voyage.

7. SIDEN-SIAN : Désignation d'un grand électeur appelé à constituer le Collège électoral pour la compétence Eau Potable et Industrielle :

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la désignation d'un grand électeur (sans suppléance).

- Monsieur DUBOIS Denis est élu grand électeur au collège électoral concerné (13 voix).

8. Succession Christian PRUVOT :

- Monsieur le Maire expose à l'assemblée communale que la propriété située 73 Chaussée Brunehaut, appartenant à la succession Pruvot Christian et Anne-Marie, va être mise en vente prochainement. Plusieurs lots seront ainsi créés : la maison d'habitation avec le hangar attenant et 5 terrains à bâtir dans la prairie.

- **Le Conseil Municipal doit se prononcer sur la destination du hangar.**

- Considérant :

. que ce bâtiment est situé à moins de 20 mètres des premières maisons voisines,

. qu'une maison neuve, située à 75 mètres, est actuellement en cours de construction,

. que les 5 terrains à bâtir prévus doivent être situés à plus de 100 mètres de tout bâtiment d'élevage ou bâtiment d'élevage annexe,

. que la législation actuelle stipule qu'un bâtiment d'élevage ou un bâtiment d'élevage annexe ne peut pas s'installer à moins de 100 mètres de toute habitation (et réciproquement),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, considère que le hangar situé au n° 73 Chaussée Brunehaut, appartenant à la succession Pruvot Christian et Anne-Marie, ne peut pas être classé comme bâtiment d'élevage ou bâtiment d'élevage annexe.

9. Mise en sécurité de la Chaussée Brunehaut :

- Les subventions pour l'enfouissement sont accordées : 1^{ère} phase entre la Rue de Valenciennes et la Rue Oscar Briatte (81 250 €), 2^{ème} phase entre l'entrée du village vers Montay et la rue Oscar Briatte et entre la Rue de Valenciennes et la limite communale avec Croix Caluyau (211 250 €).

- D'autres subventions ont été accordées par le Conseil Général (65 255 € + 834 €), l'Etat (63 616 €), la Réserve Parlementaire (7 000 €).

- **A l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal décide de terminer les travaux de la Chaussée Brunehaut avant d'entreprendre le projet de construction d'une salle polyvalente, pour des raisons financières évidentes.**

*Les mariés
de
l'année
2008*

*Avec nos Meilleurs
Vœux de Bonheur*



**VECCHIO Romain
et MAERTEN Elisabeth**
le 31 05 2008



**BARRIAL Michaël
et LEDIEU Céline**
le 21 06 2008



**MOREAU Jimmy
et BARBIEUX Carole**
le 05 07 2008



**LOZE Franck
et BLOTTEAU Mélanie**
le 11 10 2008



**HENNIAUX Alexandre
et DUPONT Sophie**
le 08 11 2008

Forest-en-Cambrésis

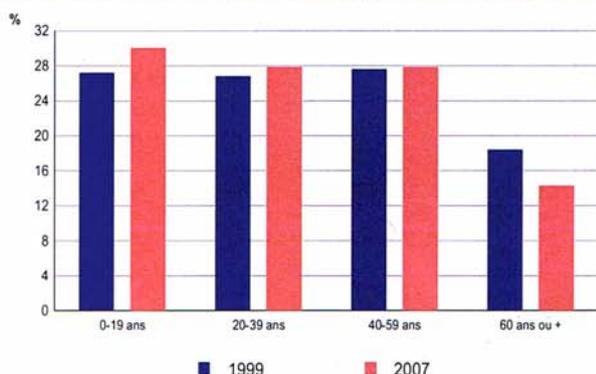
Enquête annuelle de recensement 2007

Population

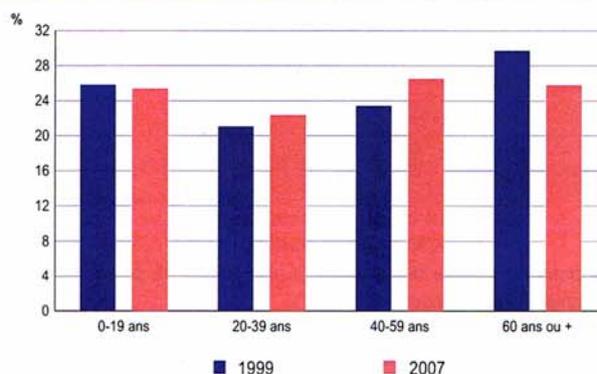
	2007	1999
Population	541	506
Part des hommes (%)	50,5	49,4
Part des femmes (%)	49,5	50,6

Depuis 1999, la population a augmenté de 35 habitants, soit une progression de 6,9%.

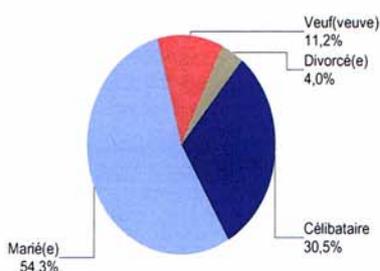
Répartition des hommes selon l'âge



Répartition des femmes selon l'âge



Etat matrimonial en 2007 des 15 ans ou plus



Lieu de résidence 5 ans auparavant

	2007
Personnes de 5 ans ou plus habitant 5 ans auparavant :	498
la même région (%)	96,6
la même commune (%)	80,3
le même logement (%)	77,3
une autre région ou à l'étranger (%)	3,4

Type d'activité

	2007	1999
Population	541	506
Actifs	235	201
Actifs occupés (%)	37,5	32,8
Chômeurs (%)	5,9	6,9
Inactifs	306	305
Retraités ou pré-retraités (%)	19,0	18,8
Elèves, étudiants, stagiaires non rémunérés (%)	6,8	8,3
Autres inactifs (%)	30,7	33,2

Population active

	2007	1999
Population active (15-64 ans)	235	201
Population active occupée	203	166
Chômeurs	32	35
Taux d'activité (%)	67,5	65,5
Taux de chômage (%)	13,6	17,4

Sources : Insee, Enquête annuelle de recensement 2007

Forest-en-Cambrésis

Enquête annuelle de recensement 2007

Composition des ménages

	2007	1999
Nombre de ménages	206	189
Part des ménages d'une personne (%)	24,8	23,8
Part des ménages dont la personne de référence est active (%)	56,8	55,0
Nombre moyen de personnes par ménage	2,6	2,7

Depuis 1999, la commune compte 17 ménages supplémentaires, soit une augmentation de 9,0%.

Catégories de logements

	2007	1999
Ensemble des logements	225	210
Résidences principales	206	189
Part dans l'ensemble des logements (%)	91,6	90,0
Résidences secondaires et logements occasionnels	5	6
Logements vacants	14	15

Parc des résidences principales

	2007	1999
Ensemble des résidences principales	206	189
dont		
- part des maisons (%)	99,5	97,4
- part des appartements (%)	0,0	1,6

La commune compte 15 logements de plus qu'en 1999, ce qui représente une augmentation de 7,1%.

Caractéristiques des résidences principales

	2007	1999
Ensemble des résidences principales	206	189
Part des propriétaires (%)	77,2	76,2
Part des locataires (%)	21,4	16,4
Part des résidences principales achevées avant 1949 (%)	85,0	91,0
Part des résidences principales achevées depuis 1999 (%)	7,8	///

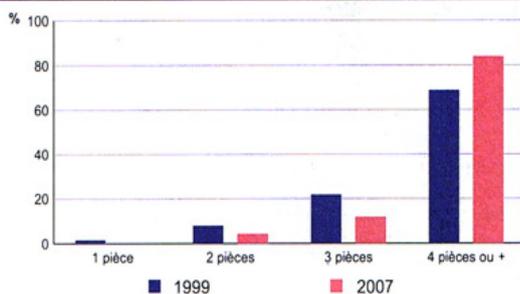
Ancienneté d'emménagement

	2007
Ancienneté d'emménagement dans la résidence principale :	
- depuis moins de 5 ans (%)	18,0
- de 5 à 9 ans (%)	17,0
- 10 ans ou plus (%)	65,0
Ancienneté moyenne d'emménagement (années)	23

Equipped des ménages

	2007	1999
Nombre de ménages	206	189
Part des ménages occupant un logement équipé d'une installation sanitaire (%)	92,2	84,7
Part des ménages disposant au moins d'une voiture (%)	81,1	75,1

Nombre de pièces des résidences principales



Nombre moyen de pièces

	2007	1999
Nombre moyen de pièces par résidence principale	5,0	4,4
Nombre moyen de pièces par maison	5,0	4,4
Nombre moyen de pièces par appartement	///	4,0

Sources : Insee, Enquête annuelle de recensement 2007

INFORMATIONS DIVERSES

1. Responsabilités des Adjoints :

- **Monsieur DUBOIS Denis, 1er Adjoint, est délégué aux TRAVAUX.** Il participera à la confection des dossiers. Il suivra les divers chantiers. Il réunira la commission des travaux quand il le jugera utile (Tél. 03 27 77 38 15).

- **Monsieur KLUR Didier, 2^{ème} Adjoint, est délégué aux FETES et à la JEUNESSE.** Il organisera les fêtes et les cérémonies. Il gèrera le complexe sportif. Il veillera à ce que les joueurs quittent cet ensemble avant la tombée de la nuit. Il organisera des rencontres sportives et le parcours du cœur. Il sera à l'écoute de la jeunesse (Tél. 08 71 46 23 07).

- **Monsieur FONTAINE Didier, 3^{ème} Adjoint, est délégué à l'ENVIRONNEMENT.** Il veillera à la propreté du village : dépôts sur les routes et les trottoirs, haies non taillées réglementairement, chardons non coupés à la date limite, feux à proximité des habitations... Il interviendra directement auprès des particuliers pour faire cesser ces nuisances (Tél. 03 27 77 37 95).

- **Monsieur BROXER Georges, 4^{ème} Adjoint, est délégué aux FINANCES.** Il sera chargé de préparer le compte administratif et le budget. Il négociera les éventuels emprunts. Il suivra l'évolution de la ligne de trésorerie (Tél. 09 54 66 30 51).

2. Secrétariat de mairie : Tél. **03 27 77 41 04** ou **09 51 97 41 04** - Fax **03 27 77 38 54**.

- Secrétaire : Melle Hélène SERET.

- Ouverture du secrétariat : lundi après-midi de 13 à 17h ; mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 9 à 12h et de 13 à 17 h ; le samedi matin de 9 à 12 h.

- En cas d'urgence, contactez Mr SANIEZ. Si le problème concerne la responsabilité d'un Adjoint, contactez ce dernier.

- La mairie sera fermée le mardi 23 décembre soir. Réouverture le lundi 5 janvier.

3. Permanences de Mr SANIEZ :

- En principe, Mr SANIEZ se rend en mairie dans la matinée et l'après-midi (sauf impossibilité : réunions, ...).

- Pour obtenir un rendez-vous, téléphonez en mairie.

4. Le complexe sportif :

- La commune met gratuitement à la disposition des Forésiennes et des Forésiens un complexe sportif qui se trouve rue de Richemont. Il se compose d'un terrain de football et d'un court de tennis. Les personnes intéressées sont priées de prendre un double des clefs en mairie. Le parking est fermé le soir et ouvert le matin : son accès est interdit la nuit.

- Les joueurs doivent quitter ces lieux avant la tombée de la nuit et les laisser dans un état de propreté convenable.

5. Activités diverses :

- Marche : chaque mardi à 9 heures (rendez-vous sur la place).

- Club des Aînés : les personnes qui désirent faire partie du nouveau comité sont priées de se signaler en mairie.

6. Sites Internet de la commune et de la Communauté de Communes (2c2m) :

(photos, compte-rendu de conseils, histoire, livre de Forest, ...)

- commune : www.forest-cis.fr

- 2c2m : www.2c2m-avesnois.fr

- Email commune : mairie@forest-cis.fr

7. Collecte des ordures ménagères :

- Collecte : chaque mercredi matin (à partir de 5 heures).

- Placez les bacs sur le trottoir, la poignée dirigée côté rue.

8. Bibliothèque municipale :

- Responsable : Denis Dubois.

- Ouverte le vendredi de 17H30 à 18H30.

Distance élevages – habitations

Les distances d'implantation ou d'agrandissement des bâtiments d'élevages soumis à autorisation ou à déclaration vis à vis des habitations sont quelquefois la cause de difficultés dans les communes rurales.

La réglementation relative aux installations classées (arrêté du 7 février 2005) oblige les exploitants d'élevages qui souhaitent agrandir ou implanter des bâtiments nécessaires à leur activité à respecter **une distance de 100 mètres vis à vis des habitations riveraines** y compris les gîtes ruraux et les campings (à l'exception des campings à la ferme).

L'inverse s'applique aussi puisque la règle de réciprocité oblige **les propriétaires des terrains proches d'un bâtiment d'élevage qui souhaitent construire ou s'agrandir à respecter cette distance de 100 mètres**, c'est-à-dire que les constructions nouvelles ne sont plus tolérées à moins de 100 mètres d'une installation agricole.

En effet, **l'article L. 111-3** du code rural dit que « lorsque des dispositions législatives ou réglementaires (arrêté du 7 février 2005 et article 19 de la loi d'orientation agricole du 5 janvier 2006) soumettent à des conditions de distance l'implantation ou l'extension de bâtiments agricoles vis à vis des habitations, la même exigence d'éloignement doit être imposée à toute nouvelle construction d'habitation et à tout changement de destination à usage non agricole nécessitant un permis de construire ».

Les extensions d'habitations existantes ne sont toutefois pas concernées par cette obligation de distance de 100 mètres.

La réglementation précise que :

1. **sont concernés les bâtiments d'élevage et leurs annexes** (voir définitions ci-dessous) et non pas les hangars destinés à entreposer le matériel agricole ou les récoltes ;
2. la distance de 100 mètres est à observer des deux côtés (principe de réciprocité), sauf pour une extension d'habitation ;
3. des dérogations à la distance de 100 mètres sont prévues dans certains cas ;
4. l'autorité qui délivre le permis de construire (maire ou préfet) peut s'affranchir de la règle de réciprocité, lorsqu'un tiers souhaite s'établir à proximité d'un élevage existant, sous réserve de l'avis favorable de la chambre d'agriculture (article L. 111-3 du code rural).

Définition des bâtiments d'élevage et d'annexes :

On entend par bâtiments d'élevage : les locaux d'élevage et de quarantaine, les couloirs de circulation des animaux, les aires d'exercice, de repos et d'attente des élevages bovins, les quais d'embarquement et les enclos des élevages porcins en plein air, ainsi que les enclos et les volières des élevages de volailles dans lesquels la densité des animaux est supérieure à 0,75 animal-équivalent par m², ...

On entend par annexes : les bâtiments de stockage de paille et de fourrage, les silos, les installations de stockage, de séchage et de fabrication des aliments destinés aux animaux, les ouvrages d'évacuation, de stockage et de traitement des effluents, les aires d'ensilage, la salle de traite, ...

*NB : Les ouvrages d'entrepôt du matériel, de stockage de paille et de fourrage, relevant du régime d'autorisation ou de simple déclaration, sont soumis à une **distance de 15 mètres** et à la **sécurité incendie**.*

Quelques photos de l'année



Le 14 juillet



La brocante : encore plus de monde



L'aménagement d'une salle informatique



Une belle place,... c'est beaucoup d'entretien



La réfection d'une partie du Rejet

Le Comité d'Animation Culturelle

Président : SANIEZ Maurice, **Vice-président** : DUBOIS Denis, **Secrétaire** : VINCENT Marie Louise, **Secrétaire-adjoint** : WANECQUE Jean-Michel, **Trésorier** : KLUR Didier, **Trésorier-adjoint** : FONTAINE Didier.

Membres : MARIN Jean Maurice, AZAMBRE Monique, LEDIEU Thérèse, BLOTTEAU René, VANESSE Patrice, LARDENOIS Pierre, MOREAU Nadine, OBLED Marie-Hélène, MOREAU Martine, CATILLON Dominique, BROXER Georges, BARRE Patrice, RAVERDY René, SERET Hélène, KLUR Jérémy, KLUR Mickaël.

Calendrier prévisionnel des fêtes en 2009

Dimanche 4 janvier : 11 heures à la salle des fêtes : Cérémonie des vœux.

Mise à l'honneur de Mme Marie KLUR

Diaporama des photos prises cette année.

Toute la population est invitée.

Dimanche 29 mars : Parcours du cœur : départ à 9 heures 30.

Vendredi 08 mai : Commémoration de l'Armistice de 1945 avec les communes de Croix et de Bousies.

Dimanche 07 juin : *Elections Européennes (sous réserves).*

Samedi 20 juin : 17^e Brocante enfants (emplacements gratuits).

Dimanche 21 juin : Ducasse : attractions foraines.

Lundi 13 juillet : Barbecue dansant.

Mardi 14 juillet : 7 H 30 : matinée cyclo - VTT - marche.

15 H : jeux traditionnels - Tombola gratuite.

Dimanche 13 septembre : 26^e Brocante.

Mercredi 11 novembre : Commémoration de l'Armistice de 1918.

Dimanche 15 novembre : 21^e repas amical avec les Aînés.

Mardi 17 novembre : Randonnée pédestre Mormal-Rencontres.

Fin décembre : Fête de Noël à l'école :

- jouets (ou livres) offerts par le CCAS.

- friandises offertes par la Commune.

- spectacle proposé par le Comité.



D'autres photos de l'année



Les Ch'tis à Bergues ...



A l'école : carnaval, fête scolaire et remise des dictionnaires



Les délégués communautaires réunis à Forest

Repas Amical 1



Repas Amical 2



Etat Civil 2008

ETAT CIVIL 2008

Décès :

DELCROIX Cécile	34 ans	le 01 01 2008
PRUVOT Christian	57 ans	le 01 02 2008
PREUX BUISSET Florine	96 ans	le 14 02 2008
BASUYAU Alfred	87 ans	le 15 04 2008
HENNIAUX BEAUDOUX Thérèse	81 ans	le 27 04 2008
MONTAY René	78 ans	le 12 05 2008
CORRIER Jules	87 ans	le 13 05 2008
CAPPELIEZ RENAUD Marie-Thérèse	72 ans	le 29 07 2008
BARAS BLONDIEAUX Marie-Rose	87 ans	le 23 08 2008

Naissances :

MUSSET Lilou		le 20 12 2007
HENNIAUX Grégoire		le 14 02 2008
BROUETTE Valentine		le 25 02 2008
DOCHEZ Hugo		le 18 03 2008
WALLET-- FRANÇOIS Timéo		le 22 04 2008
GODIN Raphaël		le 24 05 2008
LEMORT Zoé		le 20 06 2008
TRIOUX Bryan		le 12 08 2008
DEBUT Camille		le 24 09 2008
THIEULEUX Sasha		le 22 10 2008

Mariages :

BOULANGER Thomas et OGEZ Angélique		le 17 05 2008
VECCHIO Romain et MAERTEN Elisabeth		le 31 05 2008
BARRIAL Michaël et LEDIEU Céline		le 21 06 2008
MOREAU Jimmy et BARBIEUX Carole		le 05 07 2008
LOZÉ Franck et BLOTTEAU Mélanie		le 11 10 2008
HENNIAUX Alexandre et DUPONT Sophie		le 08 11 2008

Le présent Bulletin Municipal a été écrit et réalisé par le Maire. Il a été photocopié et assemblé en Mairie et tiré à 250 exemplaires.